



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MAKE SO BEAUTY- L'Atelier du maquillage

1. GÉNÉRALITÉS

MAKE SO BEAUTY – L'Atelier du maquillage forme des stagiaires au maquillage Beauté/Mode. MAKE SO BEAUTY dispose d'un établissement situé à Ollioules.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre MAKE SO BEAUTY et les stagiaires souhaitant s'inscrire à une formation intensive ou de perfectionnement.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute inscription aux formations intensives ou de perfectionnement dispensées par MAKE SO BEAUTY. Elles sont remises lors de l'inscription à ces formations.

Ainsi, tout participant certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de ventes et les avoir acceptées sans restriction. Sauf dérogation explicitement acceptée par MAKE SO BEAUTY, toute inscription emporte par conséquent, de plein droit, l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. INSCRIPTION

Toute inscription passée auprès de MAKE SO BEAUTY se fait par le renseignement complet des documents adressés par MAKE SO BEAUTY , et ne devient définitive qu'après réception d'un acompte de 30% du prix de l'action de formation au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

3. BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION

L'inscription aux formations de MAKE SO BEAUTY est nominative et ne saurait être cessible. MAKE SO BEAUTY se réserve donc le droit de refuser l'accès à ses formations à toute personne qui se présenterait à une de ses formations sans y avoir été nominativement inscrite.

4. PRIX DE VENTE

Les formations sont délivrées au tarif en vigueur au moment de l'inscription. MAKE SO BEAUTY tient à la disposition de tout prospect et stagiaire les tarifs en vigueur. Les tarifs pratiqués par MAKE SO BEAUTY apparaissent notamment sur son site internet. Les tarifs sont indiqués en euros toutes taxes incluses.

MAKE SO BEAUTY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront toutefois sans effet sur le prix des inscriptions déjà en cours.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT/ REMBOURSEMENT

Sauf indication contraire au moment de l'inscription, les formations délivrées par MAKE SO BEAUTY peuvent être réglées exclusivement par virement bancaire, espèces et chèque selon les modalités de paiement décrites ci-dessous.

Les coordonnées bancaires de MAKE SO BEAUTY ou l'ordre de facturation des chèques seront communiqués aux étudiants, à leur demande, au moment de leur inscription.

Pour toutes les formations un acompte représentant 30% du prix de l'action de formation doit être versé afin de finaliser l'inscription à la formation, au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

Le solde restant dû doit être payé le jour de l'entrée en formation, ou peut être échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon un calendrier de paiement établi entre le stagiaire et MAKE SO BEAUTY à la signature du contrat.

A défaut, MAKE SO BEAUTY pourra après mise en demeure du participant de régler ou solder sa facture, recouvrer sa créance par toute voie de droit appropriée. MAKE SO BEAUTY pourra également procéder à l'annulation de l'inscription sans être tenue de restituer l'acompte préalablement versé à moins que l'étudiant soit en mesure de présenter un certificat médical ou un document attestant d'un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant pour un motif autre qu'un empêchement de nature médicale et pleinement justifié ou qu'un évènement justifié par un document attestant d'un cas de force majeure reconnu par la jurisprudence de la Cour de Cassation, les sommes versées au titre de la formation seront définitivement acquises par MAKE SO BEAUTY.

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative de MAKE SO BEAUTY pour des motifs extérieurs au stagiaire, seules les sommes correspondantes à la formation effectivement dispensée restent acquises à MAKE SO BEAUTY au prorata temporis .

Dans le cas où le stagiaire ne respecterait pas le règlement intérieur de l'établissement qui lui aura été remis lors de l'inscription, MAKE SO BEAUTY se réserve le droit d'exclure le stagiaire. Cette exclusion entraînera la perte définitive des sommes déjà versées à MAKE SO BEAUTY.

6. CAS DE PRISES EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

Dans le cas d'une prise en charge des frais de formation par un organisme tiers, un justificatif d'accord de prise en charge des frais de formation devra être transmis à MAKE SO BEAUTY (en main propre ou par e-mail) au moins dix (10) jours ouvrables avant le début de la formation.



Pendant la formation, l'élève devra apporter les justificatifs nécessaires pour toute absence (certificat médicaux). Dans l'hypothèse où les absences de l'élève ne seraient pas justifiées et que l'organisme tiers refuserait de verser à MAKE SO BEAUTY le montant de la formation, l'élève dont les absences n'ont pas été justifiées sera redevable à l'égard de MAKE SO BEAUTY de l'intégralité de la somme que l'organisme tiers devait reverser à MAKE SO BEAUTY.

7. PROGRAMMES DÉLIVRÉS ET RÉCLAMATIONS

Au moment de son inscription auprès de MAKE SO BEAUTY, un programme est remis à chaque stagiaire. La formation est délivrée en langue française. En cas d'absence du formateur pour des raisons médicales ou en cas de force majeure (tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation), MAKE SO BEAUTY s'engage à reporter les jours ou heures manquantes le plus rapidement possible. Une telle modification ne peut donner lieu à aucune réclamation ni remboursement.

Des changements de programmes ou d'horaires peuvent intervenir tout au long des formations, le niveau de l'enseignement prodigué n'en étant pas affecté, ils ne donneront lieu à aucune réclamation ni aucun remboursement.

8. OBLIGATIONS DE MAKE SO BEAUTY

MAKE SO BEAUTY mettra tous les produits et matériel nécessaires au bon déroulement et à la pratique lors de la formation.

A l'issue des formations, un certificat de compétences de MAKE SO BEAUTY sera remis au stagiaire (sous réserve du respect et suivi de la formation dans son intégralité et de résultats suffisants).

9. UTILISATION DE L'IMAGE

Le stagiaire accepte sans restriction, d'être photographié ou filmé ou que ses travaux le soient dans le cadre de sa formation et autorise l'usage de ces photographies ou films par MAKE SO BEAUTY. Cette autorisation est consentie pour tout support média – notamment brochures, plaquettes, affichages, magazines, journaux, livres, CD-ROM, Internet, communication interne – pour le monde entier, durant toute la durée de sa formation ainsi que durant une période ultérieure de dix (10) ans après la fin, pour quelque motif que ce soit, de sa formation. En aucun cas l'utilisation de ces photographies ou films ne pourra faire l'objet d'une quelconque rétribution financière ou en nature du stagiaire.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous droits de propriété intellectuelle attachés aux formations MAKE SO BEAUTY restent la propriété entière et exclusive de MAKE SO BEAUTY. Les stagiaires s'interdisent d'altérer, de dégrader, de modifier, de contrefaire, de reproduire ou de céder même à titre gracieux les supports et matériels



MAKE SO BEAUTY auxquels ils auront accès lors de leur formation et s'engagent à informer l'organisme de tout acte ou agissement de nature à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de MAKE SO BEAUTY dont ils auraient connaissance.

11. RESPONSABILITES

MAKE SO BEAUTY ne saurait être tenu responsable de toute inexécution de la formation qui aurait pour origine un fait imputable aux stagiaires ou d'un tiers ou un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

12. INTEGRALITE

Les présentes conditions générales de vente font partie du règlement intérieur détaillant les règles d'usage au sein de l'établissement MAKE SO BEAUTY.

13. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout litige de quelque nature que ce soit en relation avec les présentes conditions générales de vente n'ayant pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de MAKE SO BEAUTY, en comprendre les termes et les accepter sans réserve.

Fait à Ollioules en deux (2) exemplaires dont l'un remis à MAKE SO BEAUTY , le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »